

PÉRIODE D'ACCREDITATION : 2022 / 2026

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

SYLLABUS MASTER

Mention Réseaux et Télécommunication

M2 Sécurité des Systèmes d'Information et des
Réseaux

<http://www.fsi.univ-tlse3.fr/>
<https://www.univ-tlse3.fr/master-mention-reseaux-et-telecommunication>

2023 / 2024

29 MARS 2024

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
PRÉSENTATION DE LA MENTION	3
Mention Réseaux et Télécommunication	3
Compétences de la mention	3
PRÉSENTATION DE L'ANNÉE DE M2 Sécurité des Systèmes d'Information et des Réseaux	3
RUBRIQUE CONTACTS	4
CONTACTS PARCOURS	4
CONTACTS MENTION	4
CONTACTS DÉPARTEMENT : FSI.Info	4
Tableau Synthétique des UE de la formation	5
LISTE DES UE	7
GLOSSAIRE	18
TERMES GÉNÉRAUX	18
TERMES ASSOCIÉS AUX DIPLOMES	18
TERMES ASSOCIÉS AUX ENSEIGNEMENTS	19

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION DE LA MENTION

MENTION RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION

Ce master propose 2 parcours :

- Services de Télécoms, Réseaux et infrastructures (STRI)
- Sécurité des Systèmes d'Information et des Réseaux (SSIR)

Les métiers et fonctions visés par ce diplôme sont ceux liés aux technologies de l'Information et de la communication, relevant aussi bien du domaine de l'informatique que des réseaux et des télécoms, depuis la conception de l'architecture de communication et de ses composants, jusqu'au déploiement des e-services.

COMPÉTENCES DE LA MENTION

Voilà quelques compétences acquises en suivant le Master RT :

- Concevoir, dimensionner, déployer des architectures complexes de réseaux de systèmes de télécommunications et de réseaux complexes en s'appuyant sur un ensemble de compétences techniques
- Analyser les risques et identifier les besoins de sécurité de ces systèmes et réseaux
- Choisir des solutions de voix sur IP pour les intégrer a un dispositif- Intégrer les concepts de qualité de service et d'amélioration continue à l'ensemble de ces démarches
- Identifier les protocoles de réseaux ainsi que les solutions techniques nécessaires à la conception d'architectures complexes
- Organiser une veille technologique
- Dimensionner, concevoir et déployer des infrastructures diverses dans le domaine des communications sans fil et filaires
- Maitriser les fondements de la conception et de la programmation pour développer des applications réparties,- Conduire un projet (pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle,
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

PRÉSENTATION DE L'ANNÉE DE M2 SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES RÉSEAUX

RUBRIQUE CONTACTS

CONTACTS PARCOURS

RESPONSABLE M2 SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES RÉSEAUX

BENZEKRI Abdelmalek
Email : benzekri@irit.fr

SECRÉTAIRE PÉDAGOGIQUE

DUFFAUT Alexia
Email : alexia.duffaut@univ-tlse3.fr

Téléphone : 0561557483

CONTACTS MENTION

RESPONSABLE DE MENTION RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION

AOUN André
Email : Andre.Aoun@irit.fr

CONTACTS DÉPARTEMENT: FSI.INFO

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT

GASQUET Olivier
Email : olivier.gasquet@univ-tlse3.fr

SECRETARIAT DU DÉPARTEMENT

RODRIGUES Manuella
Email : manuella.rodrigues@univ-tlse3.fr

Téléphone : 05 61 55 73 54

Université Paul Sabatier
1TP1, bureau B13
118 route de Narbonne
31062 TOULOUSE cedex 9

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES UE DE LA FORMATION

page	Code	Intitulé UE	semestre*	ECTS	Obligatoire Facultatif	Cours	TD	Projet	Stage
Premier semestre									
8	KRTB9AAU	SÉCURITÉ DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION	I	6	O	15	45		
9	KRTB9ABU	SÉCURITÉ APPLICATIVE	I	6	O	15	45		
10	KRTB9ACU	SÉCURITÉ ET SÛRETÉ	I	3	O	10	20		
11	KRTB9ADU	ÉCOSYSTÈME, GOUVERNANCE ET ASPECTS OPÉRATIONNELS DE LA SÉCUR	I	9	O	20	40	50	
12	KRTB9AEU	COMMUNICATION	I	3	O		24		
13	KRTB9AFU	QUALIFICATION	I	3	O		24		
Second semestre									
14	KRTBAAAU	SÉCURITÉ DES SYSTÈMES ET DES COMPOSANTS	II	6	O	15	45		
15	KRTBAABU	GESTION DES IDENTITÉS ET DES ACCÈS	II	3	O	10	20		
16	KRTBAACU	TESTS INTRUSIFS, FORENSIC ET ASPECTS JURIDIQUES	II	3	O	10	20		
17	KRTBAADU	STAGE	II	18	O				4

* **AN** :enseignements annuels, **I** : premier semestre, **II** : second semestre

LISTE DES UE

UE	SÉCURITÉ DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION	6 ECTS	1^{er} semestre
KRTB9AAU	Cours : 15h , TD : 45h	Enseignement en français	Travail personnel 90 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	SÉCURITÉ APPLICATIVE	6 ECTS	1^{er} semestre
KRTB9ABU	Cours : 15h , TD : 45h	Enseignement en français	Travail personnel 90 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	SÉCURITÉ ET SÛRETÉ	3 ECTS	1^{er} semestre
KRTB9ACU	Cours : 10h , TD : 20h	Enseignement en français	Travail personnel 45 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	ÉCOSYSTÈME, GOUVERNANCE ET ASPECTS OPÉRATIONNELS DE LA SÉCUR	9 ECTS	1^{er} semestre
KRTB9ADU	Cours : 20h , TD : 40h , Projet : 50h	Enseignement en français	Travail personnel 165 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	COMMUNICATION	3 ECTS	1^{er} semestre
KRTB9AEU	TD : 24h	Enseignement en français	Travail personnel 51 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	QUALIFICATION	3 ECTS	1^{er} semestre
KRTB9AFU	TD : 24h	Enseignement en français	Travail personnel 51 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	SÉCURITÉ DES SYSTÈMES ET DES COMPOSANTS	6 ECTS	2nd semestre
KRTBAAAU	Cours : 15h , TD : 45h	Enseignement en français	Travail personnel 90 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	GESTION DES IDENTITÉS ET DES ACCÈS	3 ECTS	2nd semestre
KRTBAABU	Cours : 10h , TD : 20h	Enseignement en français	Travail personnel 45 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	TESTS INTRUSIFS, FORENSIC ET ASPECTS JURIDIQUES	3 ECTS	2nd semestre
KRTBAACU	Cours : 10h , TD : 20h	Enseignement en français	Travail personnel 45 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

UE	STAGE	18 ECTS	2nd semestre
KRTBAADU	Stage : 4 mois minimum	Enseignement en français	Travail personnel 450 h

[\[Retour liste de UE \]](#)

TERMES GÉNÉRAUX

SYLLABUS

Dans l'enseignement supérieur, un syllabus est la présentation générale d'un cours ou d'une formation. Il inclut : objectifs, programme de formation, description des UE, prérequis, modalités d'évaluation, informations pratiques, etc.

DÉPARTEMENT

Les départements d'enseignement sont des structures d'animation pédagogique internes aux composantes (ou facultés) qui regroupent les enseignantes et enseignants intervenant dans une ou plusieurs mentions.

UE : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Un semestre est découpé en unités d'enseignement qui peuvent être obligatoires, à choix ou facultatives. Une UE représente un ensemble cohérent d'enseignements auquel sont associés des ECTS.

UE OBLIGATOIRE / UE FACULTATIVE

L'UE obligatoire fait référence à un enseignement qui doit être validé dans le cadre du contrat pédagogique. L'UE facultative vient en supplément des 60 ECTS de l'année. Elle est valorisée dans le supplément au diplôme. L'accumulation de crédits affectés à des UE facultatives ne contribue pas à la validation de semestres ni à la délivrance d'un diplôme.

ECTS : EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM

Les ECTS constituent l'unité de mesure commune des formations universitaires de licence et de master dans l'espace européen. Chaque UE obtenue est ainsi affectée d'un certain nombre d'ECTS (en général 30 par semestre d'enseignement, 60 par an). Le nombre d'ECTS varie en fonction de la charge globale de travail (CM, TD, TP, etc.) y compris le travail personnel. Le système des ECTS vise à faciliter la mobilité et la reconnaissance des diplômes en Europe.

TERMES ASSOCIÉS AUX DIPLOMES

Les diplômes sont déclinés en domaines, mentions et parcours.

DOMAINE

Le domaine correspond à un ensemble de formations relevant d'un champ disciplinaire ou professionnel commun. La plupart des formations de l'UT3 relèvent du domaine « Sciences, Technologies, Santé ».

MENTION

La mention correspond à un champ disciplinaire. Il s'agit du niveau principal de référence pour la définition des diplômes nationaux. La mention comprend, en général, plusieurs parcours.

PARCOURS

Le parcours constitue une spécialisation particulière d'un champ disciplinaire choisie par l'étudiant·e au cours de son cursus.

LICENCE CLASSIQUE

La licence classique est structurée en six semestres et permet de valider 180 crédits ECTS. Les UE peuvent être obligatoires, à choix ou facultatives. Le nombre d'ECTS d'une UE est fixé sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des UE obligatoires et à choix d'un semestre.

LICENCE FLEXIBLE

À la rentrée 2022, l'université Toulouse III - Paul Sabatier met en place une licence flexible. Le principe est d'offrir une progression "à la carte" grâce au choix d'unités d'enseignement (UE). Il s'agit donc d'un parcours de formation personnalisable et flexible dans la durée. La progression de l'étudiant.e dépend de son niveau de départ et de son rythme personnel. L'inscription à une UE ne peut être faite qu'à condition d'avoir validé les UE pré-requises. Le choix de l'itinéraire de la licence flexible se fait en concertation étroite avec une direction des études (DE) et dépend de la formation antérieure, des orientations scientifiques et du projet professionnel de l'étudiant.e. L'obtention du diplôme est soumise à la validation de 180 crédits ECTS.

DIRECTION DES ÉTUDES ET ENSEIGNANT.E RÉFÉRENT.E

La direction des études (DE) est constituée d'enseignantes et d'enseignants référents, d'une directrice ou d'un directeur des études et d'un secrétariat pédagogique. Elle organise le projet de formation de l'étudiant.e en proposant une individualisation de son parcours pouvant conduire à des aménagements. Elle est le lien entre l'étudiant.e, l'équipe pédagogique et l'administration.

TERMES ASSOCIÉS AUX ENSEIGNEMENTS

CM : COURS MAGISTRAL(AUX)

Cours dispensé en général devant un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants (par exemple, une promotion entière), dans de grandes salles ou des amphithéâtres. Ce qui caractérise également le cours magistral est qu'il est le fait d'une enseignante ou d'un enseignant qui en définit les structures et les modalités. Même si ses contenus font l'objet de concertations avec l'équipe pédagogique, chaque cours magistral porte donc la marque de la personne qui le crée et le dispense.

TD : TRAVAUX DIRIGÉS

Ce sont des séances de travail en groupes restreints (de 25 à 40 étudiantes et étudiants selon les composantes), animées par des enseignantes et enseignants. Les TD illustrent les cours magistraux et permettent d'approfondir les éléments apportés par ces derniers.

TP : TRAVAUX PRATIQUES

Méthode d'enseignement permettant de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises durant les CM et les TD. Généralement, cette mise en pratique se réalise au travers d'expérimentations et les groupes de TP sont constitués de 16 à 20 étudiantes et étudiants. Certains travaux pratiques peuvent être partiellement encadrés ou peuvent ne pas être encadrés du tout. A contrario, certains TP, du fait de leur dangerosité, sont très encadrés (jusqu'à une enseignante ou un enseignant pour quatre étudiantes et étudiants).

PROJET OU BUREAU D'ÉTUDE

Le projet est une mise en pratique en autonomie ou en semi-autonomie des connaissances acquises. Il permet de vérifier l'acquisition de compétences.

TERRAIN

Le terrain est une mise en pratique encadrée des connaissances acquises en dehors de l'université.

STAGE

Le stage est une mise en pratique encadrée des connaissances acquises dans une entreprise ou un laboratoire de recherche. Il fait l'objet d'une législation très précise impliquant, en particulier, la nécessité d'une convention pour chaque stagiaire entre la structure d'accueil et l'université.

SESSIONS D'ÉVALUATION

Il existe deux sessions d'évaluation : la session initiale et la seconde session (anciennement appelée "session de rattrapage", constituant une seconde chance). La session initiale peut être constituée d'examens partiels et terminaux ou de l'ensemble des épreuves de contrôle continu et d'un examen terminal. Les modalités de la seconde session peuvent être légèrement différentes selon les formations.

SILLON

Un sillon est un bloc de trois créneaux de deux heures d'enseignement. Chaque UE est généralement affectée à un sillon. Sauf cas particuliers, les UE positionnées dans un même sillon ont donc des emplois du temps incompatibles.

